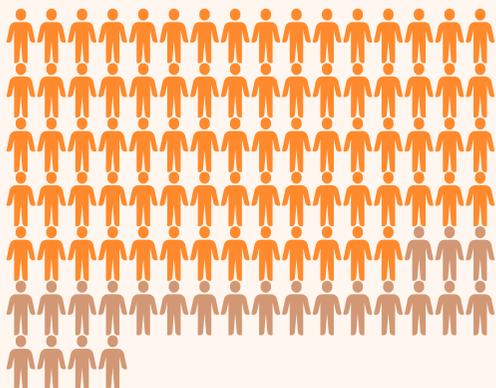


Les certifications environnementales du vignoble de Bergerac et Duras

Ce document se base sur les déclarations de récoltes **2023** (646) transmises par la FVBD et les déclarations AB transmises par le Syndicat des Vignerons Bio de Nouvelle Aquitaine. Les données HVE sont récoltées au travers des déclarations réalisées par les exploitations lors des DR et l'annuaire HVE du Ministère de l'agriculture. L'analyse est réalisée par l'IVBD.



77 %

des exploitations du territoire ont une certification environnementale AB, en conversion et/ou HVE.

203 sont certifiés AB

28 sont en conversion

289 sont certifiés HVE

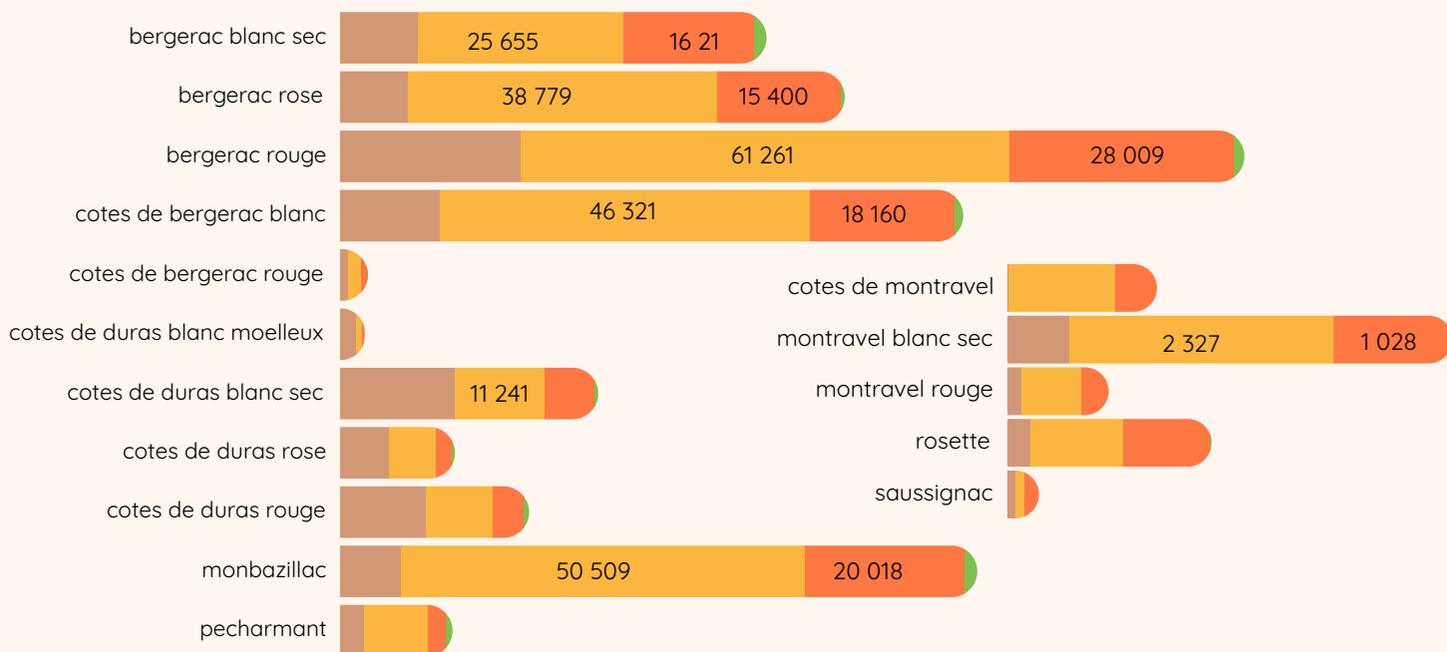
Attention 83 exploitations sont doublement certifiés.

Le nombre d'exploitations

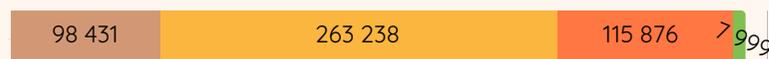
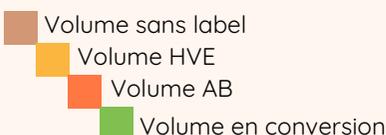
En 2023, 3698.86 ha sont certifiés en AB, 325.15 ha sont en conversion et seulement 14.71 ha ont été convertis en 2023. 6716.29 Ha sont sous le label HVE



Les surfaces



63 % des volumes produits en 2023 sont sous label HVE et 28 % sous label AB. Les volumes en bergerac rouge et blanc sont les plus importants sous label. La production sous label est répartie sur toutes les appellations.



Les volumes